

**Procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 12 juillet 2010 à 19h07 sous la présidence du maire Laurent Tremblay.**

Sont également présents, les membres du conseil : Sylvain Côté, Rolland Camiré, Raymond Côté, Michel Maurice, ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière Lucie Camiré.

Était absent, les conseillers Philippe Verly et Jean Gagné.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous les membres du conseil.

**RÉGULARITÉ CONVOCATION ET CONSTAT DE QUORUM**

La régularité de la convocation et le quorum du conseil ayant été constatés par le maire, l'assemblée est déclarée par ce dernier régulièrement ouverte.

**2010-07-116 1. RÉOLUTION D'ACCEPTATION DE L'OFFRE POUR UN EMPRUNT DE 499 400\$ PAR BILLET EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-3**

Il est proposé par le conseiller Camiré  
Appuyé par le conseiller R. Côté  
Et résolu unanimement

Que la Municipalité de Val-Joli accepte l'offre qui lui est faite de La Financière Banque Nationale Inc pour son emprunt de 499 400\$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2009-3, au prix de 98,069, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

32800\$	1,75%	20 juillet 2011
34200\$	2,25%	20 juillet 2012
35500\$	2,75%	20 juillet 2013
37100\$	3,20%	20 juillet 2014
359800	3,45%	20 juillet 2015

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

Proposition adoptée

**2010-07-117 2. RÉOLUTION POUR LES CONDITIONS ET LA SIGNATURE D'UN EMPRUNT PAR BILLET EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2009-3**

Attendu que, conformément au règlement d'emprunt numéro 2009-3, la Municipalité de Val-Joli souhaite emprunter par billet un montant total de 499 400\$;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller S. Côté  
Appuyé par le conseiller Maurice  
Et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 499 400\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2009-3 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 20 juillet 2010;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011	32 800\$
2012	34 200\$
2013	35 500\$
2014	37 100\$
2015	38 600\$ (à payer en 2015)
2016	321 200\$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Val-Joli émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 juillet 2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2009-3, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Proposition adoptée

### **2010-07-118 3. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller S. Côté

De lever cette séance à 19h15.

Proposition adoptée

Laurent Tremblay  
Maire

Lucie Camiré  
directrice générale/  
secrétaire-trésorière

### **RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS**

Je, Laurent Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Laurent Tremblay, maire